DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE

LAMURE-SUR-AZERGUES

Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Conseil municipal

Séance du 12 septembre 2023

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Vote
2023-40	Lotissement – Choix du prêt bancaire	Accepté à l'unanimité
2023-41	Lotissement – Dénomination des voies	Accepté à l'unanimité
2023-42	Modification du tableau de classement de la voirie communale	Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 1
2023-43	Révision de la taxe d'aménagement – Fixation du taux et des exonérations	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 4
2023-44	Convention avec le Sytral relative au financement des travaux d'aménagement de sécurisation RD385 ET RD44 pour la mise en accessibilité	Accepté à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 02/10/2023
Affichage le 02/10/2023

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE

LAMURE-SUR-AZERGUES

Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_40-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-40

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Angélique DESSAIGNE - Bernard ROSSIER – Didier DAILLY – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT

Absents et procurations :
Nicolas FACKEURE : procuration à Valérie MARTORANA
Laurent RIGDOUY : procuration à Patrice RUBAUD
Lucie BIESSE : absente – Valérie CAULE : absente excusée

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

***Objet de la Délibération* : Lotissement – Choix du prêt bancaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune propose de contracter un prêt pour l'acquisition du terrain Les Roches en vue de la création du lotissement communal.
Plusieurs agences bancaires ont été sollicitées ; le montant à emprunter est de **740 000 €.**

	Durée	Taux	Échéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	12 mois	4.57 %	In fine	740.00 €
Caisse d'Épargne	15 ans avec un différé d'amortissement du capital de 3 ans	4.00 %	Trimestrielle Semestrielle	Non indiqué
Crédit mutuel	24 mois 36 mois	4,05 % 4,07 %	In fine	740.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR

- **VALIDE** la proposition de prêt du crédit mutuel pour un montant de 740 000 €
- **DÉCIDE** d'une durée de 36 mois au taux de 4,07 %
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents inhérents à ce dossier

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

MAIRIE de LAMURE S/AZERGUES 69870

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE

LAMURE-SUR-AZERGUES

Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_41-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-41

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Angélique DESSAIGNE - Bernard ROSSIER – Didier DAILLY – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT

Absents et procurations :
Nicolas FACKEURE : procuration à Valérie MARTORANA
Laurent RIGDOUY : procuration à Patrice RUBAUD
Lucie BIESSE : absente – Valérie CAULE : absente excusée

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet de la Délibération : Lotissement – Dénomination des voies

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder au nommage des voies permettant l'accès au lotissement « Le Belvédère ». Il rappelle en effet, qu'il appartient au conseil municipal, par délibération, de nommer les voies. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au conseil municipal de nommer les voies du lotissement « Le Belvédère » :

- Allée de la Madone
- Impasse du Belvédère
- Impasse de Bellevue.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_41-DE

- **VALIDE** les noms attribués aux voies desservant le lotissement et permettant l'accès aux autres rues,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ADOPTE** la dénomination suivante :
    - **Allée de la Madone**
    - **Impasse du Belvédère**
    - **Impasse de Bellevue**
- **DIT** que le tableau de classement de la voirie sera modifié par délibération.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

MAIRIE de LAMURE SUR AZERGUES 69870

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_41-DE

ANNEXE DÉLIBÉRATION N° 2023-41 Lotissement – Dénomination des voies

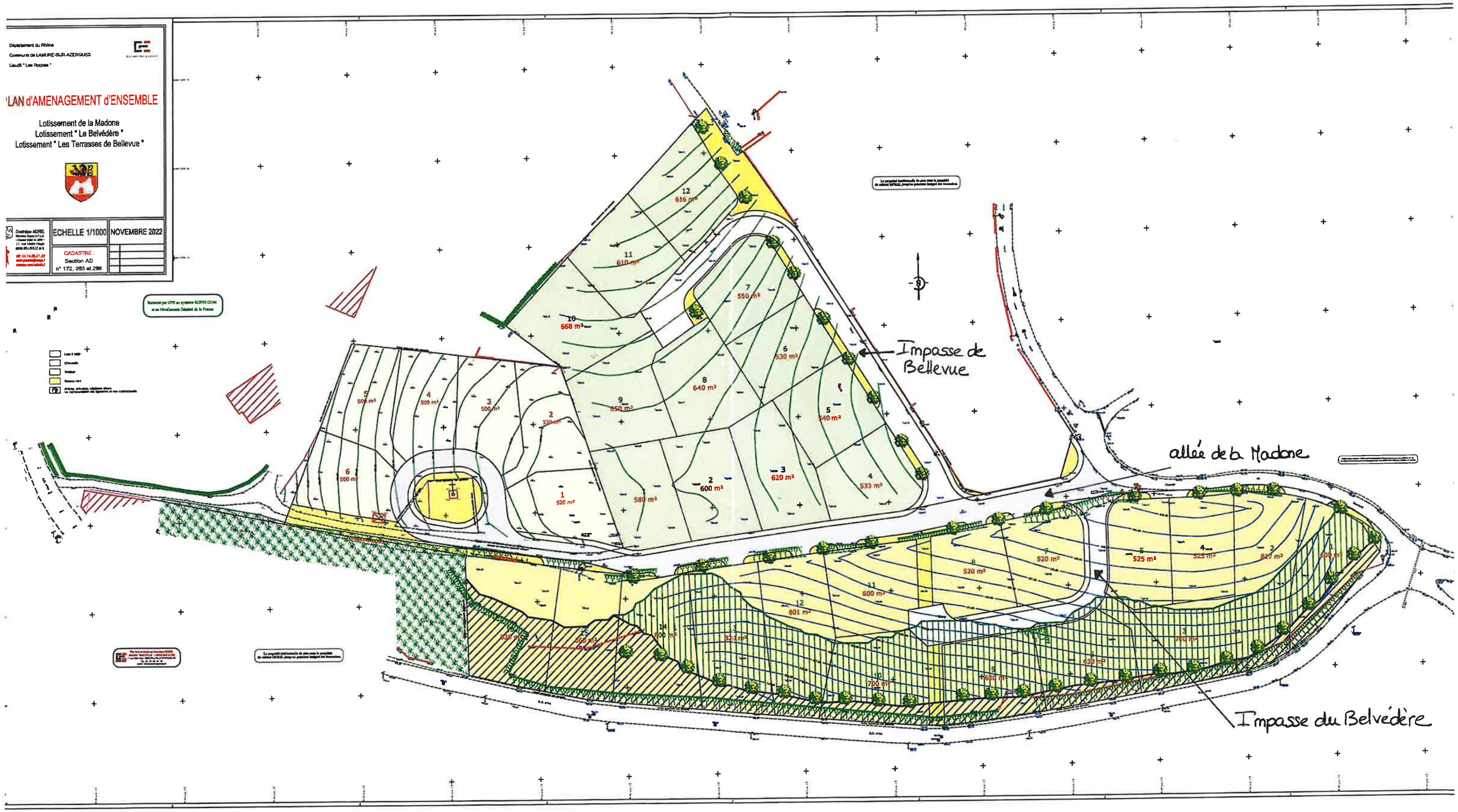

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE

LAMURE-SUR-AZERGUES

Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_42-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-42

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Angélique DESSAIGNE - Bernard ROSSIER – Didier DAILLY – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT

Absents et procurations :
Nicolas FACKEURE : procuration à Valérie MARTORANA
Laurent RIGDOUY : procuration à Patrice RUBAUD
Lucie BIESSE : absente – Valérie CAULE : absente excusée

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet de la Délibération : Modification du tableau de classement de la voirie communale

Vu le tableau de classement unique des voies communales approuvé par le conseil municipal en date du 27 janvier 1964,
Vu les différentes délibérations modifiant le tableau de la voirie communale,
Vu la délibération n° 2019-31 du 11 septembre 2019 modifiant le tableau de classement de la voirie communale,
Vu la délibération n° 2022-41 du 12 juillet 2022 nommant une nouvelle place,
Vu la délibération n° 2023-41 du 12 septembre 2023 créant et nommant de nouvelles voies,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau de la voirie en intégrant les nouvelles voies afin de recalculer les longueurs de voirie,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications apportées sur le tableau de la voirie communale et d'en fixer les nouvelles longueurs (les modifications sont signalées en rouge).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par 11 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

- **VALIDE** les modifications suivantes :

Voies communales à caractère de rues - N° ordre 93 : de RD485E à parcelle AB0449 Allée des voyageurs : 220 m
Voies communales à caractère de chemins – N° ordre 83 : de RD385 à parcelle AM0338 Impasse des pompiers : 87 m

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_42-DE

- **DÉCIDE** de rajouter :

Voies communales à caractère de rues
N° ordre 94 : du chemin du Reynard à la Madone : Allée de la Madone : 257 m
N° ordre 95 : de l'allée de la Madone jusqu'au lot n° 11 : impasse du Belvédère : 83 m

Voies communales à caractère de places et parkings
Place Roche d'une surface de 342 m² contigüe à la Place de la Poste.

- **APPROUVE** toutes les modifications dans le tableau de la voirie communale

- **FIXE** le total de la voirie communale :

A. Voies communales à caractère de chemins à ..... 30 125.00 mètres
B. Voies communales à caractère de rues à..... 5 650.00 mètres
C. Voies communales à caractère de places et parkings à ..... 10 185.00 m²

- **DIT** que l'impasse de Bellevue, nouvellement créée n'est pas intégrée dans le tableau de la voirie communale

- **DIT** que le tableau de classement de la voirie modifié est joint à la présente délibération

- **DIT** que cette information sera transmise aux services postaux, services de secours, Gendarmerie, EPCI, cadastre.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

MAIRIE de LAMURE S/AZERGUES * 69870 *

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

A - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

N° D'ORDRE	Points d'origine et d'extrémité	Principaux lieux traversés ou repérés	Longueur (en mètres)	Largeur (en mètres)	APPELLATION
Tableau de classement approuvé le 11/09/2019 - Délibération n° 2019-31 et *Modifié par délibération n° 2023-42 en date du 12/09/2023*					
1	**de RD485E à RD504**	rencontre la VC41, la VC9, la VC20, la VC8, la VC21, la VC23, la VC24, la VC25	**4800.00**	**5.50**	Classée dans les rues : Montée de l'église (de RD485E à l'église) - Route de Saint-Cyr : de place de l'église à RD504
2	**de RD44 à RD9**	rencontre la VC43, la VC7, la VC17, la VC18, la VC55	**1520.00**	**3.10**	Route des Granges
3	**de RD385 à RD385**	rencontre la VC45, la VC26, la VC27	**1480.00**	**4.50**	Route de Panissière
4	**de RD485E à RD385**	rencontre la VC19,la VC44, la VC9	**1140.00**	**3.10**	Route du moulin Briday
6	**de place de l'église à RD44**	rencontre la VC8	**840.00**	**4.00**	Chemin de Biconne
7	**VC2 à RD44**	rencontre la VC43, la VC13	**330.00**	**5.00**	Chemin du Reynard
8	**de VC6 à VC1**	rencontre la VC42	**3050.00**	**3.50**	Chemin du moto-cross : de VC6 à Croix Borsat - Chemin du Borsat : de VC1 à Croix Borsat
9	**de VC1 à VC4**		**190.00**	**3.10**	Impasse du train
10	**de VC6 à parcelle AE0156**		**850.00**	**3.10**	Impasse de Champaillard
13	**de VC7 aux Bottières**	rencontre la VC14	**2235.00**	**3.50**	Chemin des Bottières
14	**de VC13 à Montplan**		**400.00**	**3.10**	Impasse de Montplan
15	**de RD385 à parcelle AC0242**	rencontre la VC16	**390.00**	**3.50**	Montée des Combettes
16	**de VC15 au château d'eau du lotissement Malleval**		**1100.00**	**4.50**	Chemin du maquis
17	**VC2 à parcelle AD0126**	rencontre VC87	**350.00**	**3.10**	Impasse du brocard
18	**de VC2 à parcelle AD0238**		**55.00**	**3.10**	Impasse des girolles
19	**de VC4 à parcelle AH0015**	rencontre la VC20	**900.00**	**3.10**	Chemin de Meyrolles
20	**de VC19 à VC1**		**400.00**	**3.10**	Chemin de la croix de la roue
21	**de VC1 à parcelle AH0133**	rencontre la VC22	**560.00**	**3.10**	Chemin du Berger
22	**de VC21 à parcelle AI0132**		**580.00**	**3.10**	Chemin de la ferme
23	**de VC1 à parcelle AK0071**		**1400.00**	**3.10**	Route du Chardon
24	**de VC1 à parcelle AI0114**		**350.00**	**3.10**	Impasse du Vanel
25	**de VC1 à parcelle AI0119**		**450.00**	**3.50**	Chemin de la maison forestière
26	**de VC3 à parcelle AM0310**	rencontre VC80	**370.00**	**3.10**	Chemin de la croix du sec
27	**de VC3 à parcelle AM0030**		**500.00**	**3.10**	Chemin du pré colomb
28	**de RD54E à la chapelle ST ROCH**		**115.00**	**3.10**	Chemin de la chapelle ST ROCH
29	**de RD54E à parcelle AL0084**	rencontre VC81	**380.00**	**3.10**	Impasse des terres
30	**de RD54E à parcelle AL0220**	rencontre VC82	**360.00**	**3.10**	Impasse des Arnauds
31	**de RD54E à parcelle AL0082**		**50.00**	**3.10**	Impasse du sapin vert
32	**de RD385 à AL0086**	rencontre VC75	**75.00**	**3.10**	Impasse des roseaux
33	**de RD385 à AL0152**		**80.00**	**3.10**	Impasse du moulin Dascut
34	**de RD504 à AK0219**		**200.00**	**3.10**	Chemin de la scierie

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_42-DE

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

A - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

N° D'ORDRE	Points d'origine et d'extrémité	Principaux lieux traversés ou repérés	Longueur (en mètres)	Largeur (en mètres)	APPELLATION
35	de VC36 à parcelle AK0210		1100.00	3.10	Chemin de Mélouzat
36	de RD385 à limite Chambost Allières		200.00	3.10	Chemin du Minier
37	de VC36 à parcelle à AK0137		100.00	3.10	Impasse de la Grande Combe
38	de VC36 à parcelle AK0228		100.00	3.10	Impasse des lièvres
39	de RD54E à parcelle AL0074		70.00	3.10	Chemin de la croix popée
40	de RD44 à parcelle K0192		380.00	3.10	Chemin de la Patience
41	de VC1 à parcelle AB0158		100.00	3.10	Impasse de la gendarmerie
42	de VC8 à parcelle AH0151		80.00	3.10	Impasse de Verbefière
46	de RD385 à RD54E		100.00	3.10	Chemin de la Folletière
55	de RD9 à parcelle AD0042	rencontre la VC2	108.00	3.50	Impasse des deux rivières
75	de Impasse des roseaux à Route de Lyon (RD385)		205.00	2.60	Chemin de Bel Air
76	RD44 du monument aux morts jusqu'à limite Vaux en Beaujolais	rencontre VC2, VC6, VC7, VC40, VC90	610.00	4.20	Route de la Croix Montmain
77	de Chemin de la Croix du Sec à parcelle AM0068		120.00	2.30	Impasse des chênes
78	de Impasse des terres à parcelle AL0289		90.00	3.00	Impasse des frênes
79	de Impasse des Arnauds à parcelle AL0327		75.00	3.00	Impasse buissonnière
80	de Route de Lyon (RD 385) à parcelle AK0010		80.00	3.00	Impasse des truites
81	de Chemin du moto-cross jusqu'à parcelle AE0249		400.00	5.00	Impasse du Sapey
82	de Route de Panissère à parcelle AM0044		40.00	3.00	Impasse des pruneliers
83	De RD385 à parcelle AM0338		87.00	3.50	Impasse des pompiers
84	De impasse du brocard à parcelle AD0213		40.00	2.50	Impasse des fougères
85	De route de Lyon à parcelle AM0250		50.00	2.50	impasse des coucous
86	De route de Lyon à parcelle AK0206		40.00	3.50	impasse des écrevisses
87	De route de la croix Montmain à parcelle K0218		250.00	3.00	chemin du GR76
88	De RD385 à parcelle AM0331		200.00	3.00	Impasse du Lyzeron
	TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS :		30 125.00		

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_42-DE

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

B - VOIES COMMUNALES À CARACTÈRE DE RUES

N° D'ORDRE	Points d'origine et d'extrémité	Principaux lieux traversés ou repérés	Longueur (en mètres)	Largeur (en mètres)	APPELLATIONS
Tableau de classement approuvé le 11/09/2019 - Délibération n° 2019-31 et *Modifié par délibération n° 2023-42 en date du 12/09/2023*					
1	de RD485E à l'église	Rencontre place de l'église et VC1		5.50	Montée de l'église (longueur comptabilisée dans le chemin VC1)
5	de VC1 à RD44		135.00	4.00	Montée des Roches
11	de RD385 à parcelle AC0027		230.00	4.00	Impasse du Damné
12	de RD385 à parcelle AC0071		200.00	3.10	Impasse du Chambon
43	de VC2 à VC7		160.00	4.00	Rue Pierre Geoffray
44	de Rue Pierre Geoffray à parcelle AD0162	rencontre VC43	98.00	4.00	Impasse des voisins
45	de VC3 à lotissement du Charbonnier	rencontre VC56, VC57	110.00	4.50	Allée aux oiseaux
47	de Route de Panissière à parcelle AM0355		21.00	6.50	Impasse des sources claires
48	de RD385 à RD385		70.00	3.10	Rue du Dégolas
49	de RD485E à RD385	rencontre VC50	150.00	4.00	Rue du Vieux pont
50	de RD485E à VC49	Traverse le parking du Mille-Club et rencontre VC54	220.00	4.50	Rue des écoles
51	de VC49 à l'Azergues		40.00	3.10	Impasse de l'Azergues
52	de RD385 à place de la poste		30.00	3.10	Ruelle des producteurs
53	de place de la poste à parcelle AC0236		25.00	3.10	Impasse des genets
54	de RD485E à Rue des écoles		70.00	3.10	Ruelle du champ de foire
56	de Allée aux oiseaux à limite Saint Nizier d'Azergues		45.00	7.00	Impasse du saule
57	de Allée aux oiseaux à parcelle AM0347		50.00	4.50	Impasse des chevreuils
58	de Chemin du maquis à parcelle AC 0335		45.00	4.00	Impasse joyeuse
59	de Chemin du Maquis à parcelle AC0331		52.00	4.50	Impasse du jasmin
60	de Chemin du maquis à parcelle AC0323		53.00	4.00	Impasse des cèdres
61	de Chemin du maquis à parcelle AC0324		185.00	5.00	Impasse des écureuils
62	de Impasse des écureuils à parcelle AC0338		20.00	3.00	Impasse des charmes
63	de Impasse des écureuils à parcelle AC0341		46.00	3.00	Impasse de la rosée
64	de Route des Granges à parcelle AD0286		90.00	8.00	Impasse des acacias
65	RD 385 de début d'agglomération (nord) à fin d'agglomération (sud)	rencontre VC11, VC12, VC67, VC68, Place de la mairie, Place de la poste, VC15, VC48	1 350.00	7.50	Rue centrale
66	de Impasse du Chambon à parcelle AC0251		45.00	3.00	Impasse de la gravière
67	de Rue centrale (RD 385) à parcelle AC0402		70.00	3.50	Impasse des rêves
68	de Rue centrale (RD385) à parcelle AC0213		150.00	3.50	Impasse Malval
69	de Route de Saint-Cyr à place de l'Eglise		50.00	4.50	Rue des belles pierres
70	de Chemin de Biconne à parcelle AB0383		60.00	4.50	Impasse du verger
71	De place de la poste à parcelle AC0256		80.00	3.50	Impasse Chavanet
72	De place de la poste à parcelle AC0157		40.00	2.50	Impasse des jardins
73	De Impasse des rêves à parcelle AC0405		50.00	3.00	Impasse de la maison de santé
74	RD 485E du monument aux morts à Route de Lyon (RD385)		1 050.00	6.50	Avenue de la gare
93	de RD485E à parcelle AB0449		220.00	10.00	Allée des voyageurs
94	de chemin du Reynard à la Madone	Lotissement de la Madone (rond point)	257.00	4.50	Allée de la Madone
95	de Allee de la Madone jusqu'au lot n° 11		83.00	4.50	Impasse du Belvédère
TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES :			**5 650.00**		

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_42-DE

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

C - VOIES COMMUNALES A CARACTERES DE PLACES ET PARKINGS

APPELLATION	Désignation des points d'origine et d'extrémité des principaux lieux traversés ou repérés	Surface (en m2)	OBSERVATIONS
Tableau de classement approuvé le 11/09/2019 - Délibération n° 2019-31 et Modifié par délibération n° 2023-42 en date du 12/09/2023			
Place de la poste	de RD385 à la poste	**1 595.00**	
Place du marché	de RD44 à l'Azergues	**1 750.00**	
Place de la mairie	de la mairie à la pharmacie	**748.00**	Traversée par la RD44
Place de l'église	Tour de l'église dans le sens de montée de l'église à chemin de Biconne	**805.00**	
Parking école	Le long de VC50 de la chaufferie à l'acccès salle pluraliste	**178.00**	
Parking Mille-club	de la bibliothèque à la parcelle AB0099	**880.00**	Traversée par la rue des écoles
Parking salle pluraliste	de RD485E à l'Azergues	**3 280.00**	
Parking cimetière	du cimetière à VC6	**225.50**	
Parking du lotissement du Charbonnier	à l'intérieur du lotissement	**381.50**	Composé de trois parkings séparés
Place Roche	Dans la continuité de la place de la Poste	**342.00**	
SURFACE TOTALE DES VOIES COMMUNALES à CARACTERE DE PLACES ET PARKINGS :		**10 185 m2**	

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_42-DE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE

LAMURE-SUR-AZERGUES

Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_43-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-43

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Angélique DESSAIGNE - Bernard ROSSIER – Didier DAILLY – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT

Absents et procurations :
Nicolas FACKEURE : procuration à Valérie MARTORANA
Laurent RIGDOUY : procuration à Patrice RUBAUD
Lucie BIESSE : absente – Valérie CAULE : absente excusée

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet de la Délibération : Révision de la taxe d'aménagement – Fixation du taux et des exonérations

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du Code Général des Impôts disposant des modalités de fixation et d'exonérations de la taxe d'aménagement.

- Vu la délibération n° 2014-65 du 30 juillet 2014 visant à modifier et moduler la taxe d'aménagement ainsi que les exonérations facultatives,
- Vu la délibération n° 2015-46 du 30 septembre 2015 fixant l'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin,
- Vu la délibération n° 2017-27 du 12 avril 2017 révisant la taxe d'aménage en instituant des modulations de taux,
- Vu l'article L 331-1 du code de l'urbanisme,
- Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,
- Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,
- Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L331-14 et L331-15 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il convient d'harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire communal et de supprimer les différents taux institués en fonction des zones du PLU,

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_43-DE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la fixation du taux d'une part, et de décider des exonérations d'autre part.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré,

PAR 9 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS

- **DÉCIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire de Lamure-sur-Azergues** ;

À L'UNANIMITÉ de maintenir les exonérations facultatives instaurées sur la commune, à savoir :

- **DÉCIDE** d'exonérer en totalité les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètre carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

- **DÉCIDE** d'exonérer dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation *(les locaux à usage d'habitation principale financés par un prêt à taux zéro, dans la limite de 50 % de la surface au-delà des 100 premiers m²)* ;

- **DIT** que ladite délibération abroge les délibérations visées relatives à la taxe d'aménagement ;

- **DIT que ladite délibération sera applicable au 1er janvier 2025 ;**

- **CHARGE** monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, aux finances publiques et à l'EPCI, pour information, en charge d'instruire les documents d'urbanisme.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

MAIRIE de LAMURE-SUR-AZERGUES * 69870 *

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE

LAMURE-SUR-AZERGUES

Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 069-216901074-20230912-2023_44-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-44

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Angélique DESSAIGNE - Bernard ROSSIER – Didier DAILLY – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT

Absents et procurations :
Nicolas FACKEURE : procuration à Valérie MARTORANA
Laurent RIGDOUY : procuration à Patrice RUBAUD
Lucie BIESSE : absente – Valérie CAULE : absente excusée

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet de la Délibération : Convention avec le SYTRAL relative au financement des travaux d'aménagement de sécurisation RD385 et RD44 pour la mise en accessibilité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux de sécurisation de la voirie et des travaux d'aménagement au carrefour des RD385 et RD44 en agglomération.
Ces travaux concernent également la mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau des Cars du Rhône intégrée au projet d'aménagement précité.
La commune assure l'intégralité du financement des travaux évalués à 100 000 € HT. Par délibération en date du 23/10/2023, le SYTRAL Mobilités a acté la mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau des Cars du Rhône, Place de la Mairie – RD 385. Il a été décidé qu'une convention devait être établie entre le Sytral Mobilités et la Commune afin de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux d'aménagement avec une participation forfaitaire dans le but d'améliorer la qualité du service public.

Monsieur le Maire demande aux élus d'accepter la convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ SOIT 13 VOIX POUR DONT 2 PROCURATIONS

- **D'ACCEPTER** la convention établie entre la Commune et le SYTRAL Mobilités dans le cadre des travaux susmentionnés ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

MAIRIE de LAMURE S/AZERGUES * 69870 *